

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Séance du mardi 09 juin 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 29/05/2020

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Eric BOUSQUET

L'an deux mille vingt et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY

Représentés: Luc AVELLANEDA

Absents:

Objet: Membres du CCAS - Modification - 2020_032

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles, Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus,

- Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 6 (rajout d'un membre par rapport à la délibération 2020-021).

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 1 membre du Conseil municipal appelé à siéger au Centre Communal d'Action Sociale

Considérant que se présente à la candidature de membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Monsieur Thierry RIEU.

Après avoir voté, le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, en tant que membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Monsieur Thierry RIEU

Il est rappelé que le Monsieur le Maire, Président de droit, nommera par arrêté 6 membres non élus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du



Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL

25 JUIN 2020

BUREAU DU COURRIER